

Mairie des Martres de Veyre place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06/03/2025

PRESENTS: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Éric CANDIOLO - Damien COULON.

ONT DONNE POUVOIR: David PERREIRA (procuration à Sylvie CAMUS) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Christophe CHAPUT).

ABSENTS: Jocelyne MOGENROS - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Catherine LOPEZ - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

n° 2025-02-05 CM du 20 mars 2025

Objet : affectation des résultats 2024 du budget principal

Vu le compte administratif 2024 du budget principal présenté ce jour au Conseil municipal, En section d'investissement :

En section a investissement:	
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 (1)	1 319 435,37
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 (2)	3 490 596,96
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 (3 = 1 - 2)	-2 171 161,59
Pour rappel : Excédent de 2023 reporté (4)	1 327 220,91
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2024 A AFFECTER (5 = 3 + 4)	-843 940,68
Apurement compte 1069 selon délibération du 21/09/2023 (6)	-7 313,33
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE SUR BP 2025 COMPTE D001 (7 = 5 + 6)	-851 254,01
RESTES A REALISER EN RECETTE (8)	1 204 280,96
RESTES A REALISER EN DEPENSE (9)	375 005,57
SOLDE DES RESTE A REALISER (10 = 8 - 9)	829 275,39
BESOIN DE FINANCEMENT (11 = 5 + 10)	-14 665,29
En section de fonctionnement :	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 (12)	4 030 275,96
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 (13)	3 781 008,14
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 (14 = 12 - 13)	249 267,82
Pour rappel : Excédent de 2023 reporté (15)	514 802,34
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2024 A AFFECTER (16 = 14 + 15)	764 070,16
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE COMPTE 1068 AU BP 2025 (=11)	14 665,29
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE SUR BP 2025 COMPTE R002 (17 = 16 - 11)	749 404,87

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- affecte au compte R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 14 665.29€ sur le budget 2025 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID: 063-216302141-20250320-2025_02_07-BF

- reporte le résultat global de fonctionnement restant constaté à la 404.87 € sur le budget 2025 en recette de fonctionnement (R002).

- reporte la somme de 851 254.01 € sur le bu	get 2025 en dépenses d'investissement (D001).
--	---

Pour:	20
Contre:	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 25 mars 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire, Pascal PIGOT

La 1⁶⁰ Adjointe, Martine BOUCHUT



Le secrétaire de séance,